

# NOMBRE DE JOURS DE REPOS POUR 2026 POUR LES CADRES AU FORFAIT

---

Conformément à l'article 8-5 de l'accord de branche relatif à la réduction du temps de travail du 28 juin 2023, le nombre de jours de repos pour les cadres au forfait est le suivant :

Nbre de jours dans l'année	Nbre de jours de travail convention (journée de solidarité incluse)	Week-ends	Congés payés	Jours fériés chômés	<b>Jours de repos</b>
365	214	104	25	9	<b>13</b>

Dans le nombre de jours fériés chômés, le lundi de Pentecôte est inclus.

